

Règlement de participation aux appels à films du Festival On Vous Ment 2027

L'Association Langue Pendue, association loi 1901, dont le siège se trouve au 16 rue Saint Polycarpe 69001 LYON organise depuis 2016 On Vous Ment festival documenteur.

Le Conseil d'administration de l'association Langue Pendue adopte donc les règles suivantes qui définissent les conditions de participation des tiers aux appels à projets portés par le Festival.

IMPORTANT : Obligatoire : Genre du « documenteur », c'est-à-dire des films de fiction reprenant les caractéristiques de contenu et de forme des films documentaires.

Les mockumentaires, les films d'horreur analogiques, les faux documentaires, les hoax télévisés, les pseudo-documentaires et les found footage sont acceptés dans notre sélection, mais pas les docufictions (documentaires contenant en partie des éléments de fiction).

CONDITIONS LIEES A LA PERSONNE PORTANT LA CANDIDATURE AUX APPELS À PROJETS

1- La personne candidate ne peut pas être :

- un membre en exercice du Conseil d'administration de l'association Langue Pendue ;
- toute personne dont la candidature pourrait nuire au bon fonctionnement de l'organisation du Festival, notamment au regard des conflits d'intérêts possibles, et des lois et règlements en vigueur.

2 - La personne candidate, en répondant à l'appel à projets, est présumée être en possession :

- être l'ayant-droit de l'oeuvre présentée ;
- des autorisations nécessaires données par les éventuels autres ayant-droits de l'oeuvre présentée ;
- des autorisations nécessaires des autres personnes apparaissant à l'image, au texte ou au générique de l'oeuvre présentée.

L'association Langue Pendue ne saurait être tenue responsable d'une éventuelle absence de ces autorisations.

3 - S'il apparaît que la personne candidate a manifestement présenté une candidature illicite - qui ne respecterait pas les présentes règles - la candidature en question sera écartée d'office.

4 - Au contraire, toute candidature qui ne contrevient pas aux présentes règles est présentée au Comité de sélection du Festival - composé de membres de l'équipe du Festival, de l'association Langue Pendue et de personnalités invitées - qui rend une décision souveraine à la fin de la durée de l'appel à candidatures.

5 - La personne candidate s'engage à fournir des sous-titres français ou à minima anglais au plus tard au moment de la sélection.

L'oeuvre présentée ne doit relever d'aucun contenu incitant à la violence, à la haine, ou ne respectant pas les lois et règlements en vigueur dans la République française et dans l'Union Européenne.

L'oeuvre présentée ne peut pas contenir de contenu, de production, le nom ou l'apparition visuelle importante d'une personne membre de l'organisation du Festival, ou d'un membre du Jury, ou d'un membre du comité de sélection.